

Compte rendu de la séance du 11 février 2019

Présents: M.LEDAUPHIN, L.ALLEFRESEDE, R.SOULERIN, R.TESTON, JC BONNAUD, P.JAUSSAINT
Représenté: N.POLITZER
Secrétaire de la séance:Paulette JAUSSAINT

Délibérations du conseil:

indemnités trésorier exercice 2018 (2019 01)

Le Conseil Municipal décide:

au vu du concours de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, défini à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983, assuré par M.le Receveur municipal

* de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % pour la durée de sa gestion de 2018.

* cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à M.Jean-Paul BOFILL, Receveur municipal.

Vote: unanimité pour

création accès STEP et désenclement d'un hameau: choix cabinet d'études

Les offres ayant été reçues trop tard, elles n'ont pas pu être étudiées.

La délibération est repoussée à une date ultérieure.

convention fondation 30 millions d'amis (2019 02)

M.le Maire fait part aux membres présents du problème des chats errants sans maître. La gestion des chats errants est délicate et il est impératif de gérer leurs populations en maîtrisant leur prolifération.

Il informe de la possibilité de conventionner avec la fondation 30 millions d'amis pour obtenir une participation financière à la stérilisation et au tatouage à savoir : 50 % des frais de vétérinaires (stérilisation+tatouage I-CAD pour les femelles et castration+ tatouage I-CAD pour les mâles) .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte de conventionner avec la Fondation 30 millions d'amis pour la participation financière à la stérilisation ou castration des chats errants sans maître.

Vote: unanimité pour

motion soutien collège la ségalière à LARGENTIERE (2019 03)

M.le Maire informe les conseillers que le collège public « la Ségalière » à LARGENTIERE est menacé de fermeture d'une classe de 6ème.

Le collège connaît une baisse ponctuelle d'effectif mais l'équipe éducative est dynamique et à de nombreux projets pour rendre l'établissement attractif.

Il rappelle qu'une classe peu chargée permet un enseignement de qualité.

Le Conseil Municipal,

- Souhaite exprimer son soutien au collège « la Ségalière » de LARGENTIERE car il est très attaché à l'offre d'un enseignement de qualité et de proximité pour les élèves du territoire.
- Il demande que soient maintenues toutes les classes et ne soit procédé à aucune suppression de poste.

Vote: unanimité pour

Questions et communications diverses

* Une discussion est lancée sur l'évolution des taux des taxes locales pour 2019. La décision sera prise lors du prochain conseil municipal

* après d'autres questions et communications diverses la séance est levée.